P. A. St Pierre Pre

LA TEMPERANCE

AU POINT DE VUE SOCIAL.

LECTURE

PRONONCÉE LE 22 OCTOBRE 1879

PAR

L'HON. F. X. A. TRUDEL, C. R.

SOUS LES AUSPICES DE LA

Société de Tempérance de l'Eglise St. Pierre

DE MONTRÉAL.

MONTREAL:
J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31 et 33 Rue Cotté.

1879.

T

I

s

LA TEMPERANCE

AU POINT DE VUE SOCIAL.

LECTURE PRONONCÉE le 22 OCTOBRE 1879

PAR

L'HON. F. X. A. TRUDEL, C. R.

SOUS LES AUSPICES DE LA

Société de Tempérance de l'Eglise St. Pierre

DE MONTRÉAL.

MONTREAL :
J. CHAPLEAU & FILS, IMPRIMEURS ET RELIEURS,
31 et 33 Rue Cotté.

1879.

88108

AU

Mes

Av
rie, je
les M
de St
ment
sion
aujou
trepri
tance
rance

LA TEMPERANCE

AU POINT DE VUE SOCIAL.

Mes Révérends Pères,

Mesdames et Messieurs,

Avant d'entamer le sujet de cette causerie, je ressens le besoin de dire à Messieurs les Membres de la Société de Tempérance de St. Pierre, que j'ai saisi avec empressement et comme une bonne fortune, l'occasion qui m'a été offerte de venir participer aujourd'hui à la grande œuvre qu'ils ont entreprise. Car, si j'ai bien compris l'importance de votre Société, MM. de la Tempérance ; si j'en ai bien saisi le caractère et

les tendances ; si le blason qu'elle s'est choisi, le drapeau à l'ombre duquel elle marche, sont bien l'emblème de l'esprit qui l'anime, votre Société travaille à l'accomplissement d'une grande œuvre de régénération sociale. Votre blason ! Depuis dix-huit siècles, il brille sur la poitrine des braves ! Il surmonte les plus illustres diadèmes, orne le front des rois et des pontifes, étincelle au sommet des monuments les plus majestueux : c'est la Croix de Tempérance ! La Croix ! signe de victoire qui apparut dans le Ciel, aux yeux de Constantin, avec ces mots pour auréole : " Tu vaincras par ce signe." La Croix qui domine le monde ! la Croix du Calvaire, symbole de force, emblème du triomphe par le sacrifice ! Votre drapeau, c'est l'étendard de l'Eglise Catholique, Apostolique et Romaine ! Ce sont les couleurs du Christ, roi des nations, créateur et maître de l'univers.

Nommer votre drapeau, décrire votre blason, c'est dire le caractère de votre Société : vous êtes la Société des forts : forts par l'abnégation et le renoncement ! forts de toute

la force que l'auteur du christianisme a imprimée dans l'âme de ceux qui veulent être ses disciples ; par conséquent Société essentiellement chrétienne, Société destinée à réaliser ce qu'il ya de plus grand dans le christianisme : l'imitation de Celui qui a fait du renoncement et du sacrifice le secret de la grandeur terrestre, comme le gage de la béatitude dans un monde supérieur. En effet, fonder, maintenir et développer, dans la mesure des besoins d'un peuple, une vraie Société de Tempérance, c'est s'associer à ce qui se fait de plus grand dans le monde : c'est travailler à faire triompher, au sein des populations, l'esprit du christianisme ; c'est, pour ne parler que du résultat humain, faire prévaloir les principes qui font le bonheur des sociétés, la grandeur des nations.

Je dis : " pour ne parler que du résultat humain ;" car, n'allez pas croire, MM., que je veuille m'aventurer dans un domaine dont l'appréciation n'est pas de ma compétence. Il ne m'appartient pas, naturellement, d'essayer de vous faire entrevoir quels sont, au point de vue religieux, les effets

de la Tempérance ; de vous démontrer que c'est la Tempérance, (et ici j'emploie cette expression dans son sens le plus large,) que c'est la Tempérance telle que pratiquée par les solitaires et les vrais chrétiens de tous les âges, qui a fait les saints. Ce côté du sujet, le plus beau en réalité, mon rôle de laïque me l'interdit. Nous profanes, perdus au sein de la multitude, il ne nous appartient pas d'aller, d'une main téméraire, soulever le voile qui nous sépare du Saint des Saints, où seul le prêtre a droit de pénétrer. A nous est dévolue la tâche beaucoup plus modeste, infiniment plus prosaïque, mais encore bien belle, d'étudier l'œuvre de la Tempérance au point de vue des intérêts de la société civile.

Je n'entends pas même traiter toute la question ainsi circonscrite ; la Tempérance au point de vue multiple de la dignité de l'homme créé à l'image de Dieu, de la santé, de la conservation des races, est un vaste sujet que le cadre restreint de cette soirée m'interdit d'examiner.

Je me bornerai donc à vous parler de la

Tempérance : premièrement, comme œuvre de régénération sociale ; deuxièmement, comme moyen pour nous de remplir le rôle civilisateur que nous sommes appelés à jouer sur ce continent.

Mais, avant d'entrer dans ces considérations, permettez-moi, MM., de vous donner succinctement un aperçu historique de l'origine des sociétés de Tempérance. J'ai cru que quelques mots sur ce point ne seraient pas tout-à-fait sans intérêt pour vous.

I.

Quelques notes historiques touchant la fondation des Sociétés de Tempérance.

S'il est vrai que la vertu de Tempérance, louée et recommandée par les philosophes païens les plus sages aussi bien que par les prophètes de la loi ancienne et les moralistes chrétiens, soit aussi ancienne que le monde, et que la pratique générale de cette vertu soit née avec le christianisme, les Sociétés de Tempérance proprement dites sont de création très-récente. Ce sont l'Irlande et

après elle l'Angleterre, le Canada et les Etats-Unis qui, entre tous les pays du monde, ont vu la fondation et le développement des premières Sociétés de Tempérance ; et de nos jours encore, il n'y a guère que dans ces pays qu'elles ont pris une extension considérable.

Ce n'est pas que ces pays eussent, plus que quelques autres, besoin d'opposer une digue au torrent dévastateur de l'intempérance. Depuis au delà de trois siècles, l'Allemagne était reconnue comme la terre classique de l'ivrognerie. En effet, dès l'an 1517, un moine Augustin dénonçait en ces termes le vice dominant de la nation Allemande :

"Chaque pays a son démon : l'Italie a le "sien, la France a le sien et l'Allemagne a "le sien : la bouteille ; on appelle boire se "gorger de vin et de bière. Nous boirons, "j'en ai peur, jusqu'au jour du jugement "dernier. Les prédicateurs crient en chaire "et font entendre la parole de Dieu, les sei-"gneurs font des ordonnances, la noblesse "même, quelquefois, prend de belles réso-

" lutions ; le scandale, le désordre, des maux
" de toute espèce, dans le corps et dans
" l'âme, viennent à leur tour comme enseigne-
" gnements : rien n'y fait. L'ivrognerie, no-
" tre Dieu, s'étend de jour en jour, sembla-
" ble à la mer qui a beau boire les courants
" a toujours soif. "

Celui qui parlait ainsi fut, quelques années plus tard, le fameux apostat Luther. Heureux si, au lieu de se donner mission de réformer des abus imaginaires dans la sainte église de Dieu, il se fut appliqué à corriger ce vice trop réel qui rongeait alors sa malheureuse patrie et dont il connaissait si bien les funestes ravages !

La première tentative de fonder une Société de Tempérance fut faite en Irlande vers 1830, à la suite d'un rapport présenté au gouvernement Anglais, constatant entr'autres faits que, dans une seule rue de Dublin, composée de 190 maisons, il y en avait 50 où il se débitait des boissons enivrantes. Je n'ai point sous la main de statistiques semblables concernant notre cité, mais il me semble que le fait ci-dessus, considéré com-

me preuve de progrès effrayants dans la voie de l'intempérance, peut nous permettre de juger à quelle profondeur de l'abîme nous sommes arrivés. Car il me semble qu'il ne serait pas difficile de trouver, dans Montréal même, des rues comprenant une plus grande proportion de tavernes et de buvettes.

Il parait que ce furent les Méthodistes et les Quakers qui eurent le mérite de tenter les premiers efforts sérieux, pour établir des Sociétés de Tempérance. Mais ces efforts, tout louables qu'ils étaient, échouèrent complètement. De fait, l'hérésie a toujours été stérile à produire des œuvres de régénération morale, religieuse ou sociale.

Au Catholicisme était réservé l'honneur de donner la vie aux Sociétés de Tempérance, et de féconder, de l'esprit divin qui l'anime, cette œuvre précieuse, couronnée de si beaux résultats.

Vers 1838, les Quakers, se voyant impuissants à fonder une œuvre de Tempérance, s'adressèrent à un pauvre religieux Capucin, nommé le Père Mathieu, qui vivait dans la ville de Cork au sein d'une retraite

absolue. Après avoir vaincu, non sans de grandes difficultés, les répugnances que lui inspirait sa grande humilité, il se mit enfin à la tête d'une Société d'Abstinence.

Il est impossible de décrire les merveilles que cet homme de Dieu accomplit en quelques années. Ses premières missions furent une marche triomphale à travers l'Irlande, et rappelèrent les merveilles accomplies par St. Dominique, St. Antoine de Padoue et St. François d'Assise.

Des mourants se faisaient transporter sur son passage, " afin que leurs yeux, avant " de se fermer à la lumière, pussent con- " templer les traits de cet envoyé du Ciel." Dès sa première visite à Dublin, l'on vit de suite des milliers d'individus, renommés par leurs débauches et leurs ivrogneries, convertis subitement, marcher dans une procession de Tempérance composée de quatorze mille hommes, au milieu des rues admirablement ornées, et pavoisées des plus riches tentures, donnant le spectacle le plus édifiant (1). Au bout de 4 ans, c'est-à-dire en

(1) 14 Rohrbacher, Histoire de l'Eglise Catholique, p 505.

1842, l'Association de Tempérance du Père Mathieu comptait déjà 5,348,433 membres. Et il fut constaté dans certaines paroisses de Dublin que, dans l'espace d'une année, pas plus de six sur mille furent infidèles à leur engagement.

Passant maintenant à notre continent, je ne vous ferai pas l'historique des missions de Tempérance accomplies en Canada. Ces faits sont contemporains, et vous les connaissez mieux que moi. Qu'il me suffise de payer en passant un tribut de justes hommages aux grands Apôtres de la Tempérance en Canada ! Apôtres dont un grand nombre honorent les rangs de la vénérable congrégation des Oblats de Marie Immaculée, qui est l'âme de votre Société et sous le bienveillant patronage de laquelle nous sommes réunis ce soir.

Il n'est pas encore sorti de notre mémoire, le souvenir béni de cette succession non-interrompue de retraites et de missions de Tempérance, qui transformèrent en quelque sorte nos belles campagnes canadiennes. Aujourd'hui, dans la plus grande partie de la

Province, l'on ne peut guère visiter les demeures de nos paisibles cultivateurs sans y remarquer, occupant la place d'honneur au foyer de la famille, la Croix de Tempérance encadrée dans ce que la maison renferme de plus vénéré : l'image des Saints patrons, les portraits des ancêtres et les reliques précieuses des protecteurs favoris du toit conjugal : noble blason, je le répète ! précieux signe de ralliement national et religieux, attestant une même foi, un même engagement à suivre les traces de Celui qui a voulu régner sur le genre humain par la Croix. Ce résultat, nous le devons, dans la plus grande mesure, à l'action des apôtres de la Tempérance.

Je n'ai pas le temps de suivre pas à pas l'œuvre de la Tempérance aux Etats-Unis. Je me bornerai à constater que, dans tous les Etats de l'Union, elle a produit des résultats admirables, d'autant plus remarquables dans plusieurs des Etats nouveaux, qu'elle a été souvent un frein victorieux pour empêcher de tomber dans les plus grands excès une population hétérogène, composée d'éléments

si divers, n'ayant, pour se préserver du désordre, presque aucun des moyens salutaires qui se trouvent dans les sociétés parfaitement organisées. Dans tout l'Etat du Maine comme vous le savez, une loi passée il y a déjà plus de 20 ans, est en force, prohibant d'une manière absolue la fabrication et la vente de toute liqueur enivrante. Et s'il est vrai que cette loi est malheureusement bien souvent enfreinte, il n'en est pas moins vrai qu'elle reste là pour témoigner de la résolution énergique et persévérante de toute une population, de prévenir à tout prix les funestes effets de l'intempérance, et comme un monument glorieux de l'esprit chrétien qui a présidé à sa passation.

En Canada, la cause de la Tempérance n'a pu encore enrégistrer des résultats aussi considérables, du moins au point de vue de la législation et de notre action comme peuple. Cependant, elle a déjà réalisé, au milieu de nous, un progrès énorme. Depuis plusieurs années, nos législateurs ont donné à cette matière leur attention la plus sérieuse. Autant que j'ai pu le constater par

préserver du dé
oyens salutaire
tés parfaitemen
tat du Maine
oi passée il y a
orce, prohiban
brication et la
rante. Et s'il
heureusement
est pas moins
noigner de la
sévérante de
venir à tout
ntempérance,
ieux de l'es-
passation.
npérance n'a
ultats aussi
t de vue de
comme peu-
réalisé, au
e. Depuis
ont donné
plus sérieu-
stater par

elques recherches superficielles, et faites en à la hâte, c'est en 1864 que le Parlement du Canada a, pour la première fois, giféré directement en matière de Tempérance. Cette année là, notre législature de ancienne Province du Canada adopta une i, la 27 et 28 Victoria, Chap. 18, connue epuis ce temps sous le nom de "Loi de unkin" ou "Dunkin act", du nom de son romoteur l'Honorable Christopher Dunkin, lors député de Drummond et Arthabaska, et aintenant l'un des Juges de la Cour Supéieure de la Province de Québec. La principale disposition de cette loi conférait aux utorités municipales de toute ville, village u paroisse, le pouvoir de prohiber d'une manière absolue, au moyen d'un règlement à cet effet, la vente des boissons enivrantes. Et dans le cas où une telle initiative n'eut pas été prise par l'autorité municipale, 30 électeurs de la municipalité avaient le droit de proposer l'adoption d'un tel règlement, au vote de la majorité des électeurs. Je viens de dire que cet acte est la première législation directe en matière de Tempéran-

ce. Avant 1864, cependant, c'est-à-dire, 1849 à 1856, diverses lois très-efficaces d l'intérêt de la moralité publique et du b ordre, et très bien inspirées assuréme avaient été passées, pour régulariser la v te des boissons enivrantes et empêcher, moins dans une certaine mesure, les funes résultats découlant de ces ventes. M ces statuts n'étaient pas, à proprement p ler, des lois de Tempérance. Ceux q seraient curieux de connaître le détail ces lois, les trouveront consignées au 6e Ch pitre des Statuts Refondus du Bas-Canad Les bornes de cet entretien ne me perme tent pas d'en donner même une analyse.

La Loi Dunkin a produit d'excellen effets, surtout dans la Province de Québe et c'est à son opération, due presque to jours à l'intervention ou même à l'initiativ énergique et persévérante du Clergé Cath lique, que nous devons l'état de sobriét relativement très-satisfaisant, dont jouit un grande partie des campagnes de la Provi ce de Québec. Il est réellement très-regre table que la loi "Dunkin" n'ait pas pr

de semblables résultats dans nos villes, ans une partie encore trop considérable os districts ruraux. Dans la Province ntario, cette loi, paraît-il, n'a pas du tout eint le résultat que l'on en attendait. le flot toujours montant de l'ivrogne- a produit là dernièrement des effets si astreux, que tous les hommes d'ordre sont émus. Il en a été de même dans Provinces Maritimes. Aussi, à la session érale de 1877, des requêtes couvertes de delà de cinq cent mille signatures nous t-elles arrivées d'Ontario et des autres vinces, demandant à grands cris qu'une ue fût opposée par la Législature à ce rent dévastateur.

Devant cette manifestation imposante de pinion publique, il s'est formé, au sein de Législature Fédérale, un parti puissant, si remarquable par le talent que par la ute position sociale et l'influence politique ses membres. Ils ont entrepris une lutte ergique et persévérante pour réussir à ter la Puissance du Canada d'une législa- n analogue à la loi du Maine, c'est-à-dire

à prohiber absolument, en Canada, la fabrication et la vente de toute liqueur enivrante, excepté à titre de médicaments. Le temps ne me permet pas de vous faire ici l'histoire de toutes les péripéties que cette lutte a présentées depuis quatre ans. Qu'il me suffise de dire, pour vous en faire apprécier l'importance, que les mémoires et les statistiques mis devant la Législature, et tous les discours prononcés pour et contre la prohibition absolue des liqueurs enivrantes dans la Chambre des Communes et surtout dans le Sénat, depuis quatre ans, formeraient réunis un volume de plus de mille pages. La prohibition a toujours eu, il est vrai, ses ennemis acharnés ; mais la plus grande opposition résultait, pour un grand nombre, des fortes raisons qu'il y a de douter que la Législature Fédérale ait jurisdiction en matière de prohibition des liqueurs enivrantes. Des jugements contradictoires ont été successivement rendus dans les Provinces d'Ontario, de Québec et de la Nouvelle-Ecosse, les uns affirmant que cette matière était du ressort exclusif du Parlement Fédéral, les

autres maintenant, au contraire, que les Parlements locaux sont seuls compétents à légiférer en matière de prohibition des liqueurs enivrantes. Cette lutte a donné lieu à des efforts considérables d'éloquence, d'études légales et constitutionnelles et de tactique parlementaire. Elle a aussi été l'occasion de beaux dévouements à la cause de la Tempérance. Je n'entreprendrai pas de payer ici un tribut d'éloges à tous ceux qui ont pris à cette lutte une part aussi intelligente qu'active, ni même de donner les noms de tous ceux à qui les amis de la Tempérance sont redevables des succès obtenus. Je ferai cependant exception pour l'un d'eux, l'Hon. Monsieur Vidal, sénateur, le Président de la Grande Ligue de Tempérance de toute la Puissance et le promoteur des mesures dont la Législature Fédérale a été saisie. Ce digne citoyen, l'un des plus nobles caractères, l'un des hommes les plus dévoués à la cause du bien qu'il m'ait été donné de connaître, a fait de la Tempérance la grande affaire de sa vie. Avec un zèle, une ténacité, une énergie et une persévérance au-dessus de

tout éloge, il est, pendant quatre sessions consécutives, revenu à la charge, répondant à tous les arguments hostiles, renversant tous les obstacles, endurant sans sourciller les feux croisés d'objections, de sarcasmes, de quolibets dirigés sur lui, par ses amis politiques comme par ses adversaires. Il a réussi d'abord à faire épouser par le gouvernement du jour la cause de la Tempérance, et, en travaillant de concert avec l'Hon. M. Scott, alors Secrétaire d'Etat, qui lui aussi n'a pas peu mérité des amis de la cause, il a pu enfin faire adopter la loi de Tempérance actuellement en force, et consignée au Statut Fédéral de 1878.

Cette loi est l'application, à toute la Puissance du Canada, des principes de la loi de "Dunkin." De plus, ce dernier acte exceptait de la prohibition les ventes par cinq gallons, au lieu que le statut de 1878 pourvoit à une prohibition absolue. Le mode établi pour la mise en force du règlement établissant la prohibition, est soustrait de la juridiction de la municipalité et placé sous celle du Gouverneur en Conseil. Enfin, les

vins et autres liqueurs ne peuvent, dans les localités soumises à un tel règlement, être obtenues du pharmacien, le seul homme habilé à recevoir une licence pour les vendre soit comme remède soit pour les besoins du culte, que sur le certificat de deux juges de paix.

Telles sont les plus importantes dispositions de la loi actuellement en force, laquelle met, entre les mains de la majorité des électeurs d'une division électorale, le pouvoir de prohiber absolument la fabricaéion et la vente des liqueurs enivrantes.

II.

La Tempérance, œuvre de régénération Sociale.

Voilà où nous en sommes avec l'œuvre de la Tempérance, en autant que nos législateurs y sont concernés. Nous avons vu en outre dans quelle mesure nous devons aux Apôtres de la Tempérance les succès réalisés dans la Province de Québec.

C'est le trait le plus caractéristique de

notre histoire nationale, que le peuple Canadien-Français doit sa naissance, son organisation, sa conservation, sa régénération sociale à l'idée religieuse agissant sur lui, le gouvernant et triomphant avec lui, grâce à l'action du clergé catholique de notre Province. Nous n'hésitons pas à le dire : comme œuvre religieuse, les missions de Tempérance en Canada ont été l'un des plus beaux succès qu'il nous ait été donné d'enrégistrer. Mais, Messieurs, il ne faut pas l'oublier : si les Apôtres de la Tempérance ont fait leur œuvre ; si nous avons la garantie qu'ils la continueront et qu'ils conserveront le terrain conquis ; s'ils ont fait leur devoir, en un mot, cela n'affranchit pas les laïques de l'obligation d'accomplir le leur. Si l'action maternelle de l'Eglise, proclamant la loi morale, a préparé les cœurs et les consciences ; si la chaire de vérité a produit la foi et la conviction, il faut que les citoyens, exerçant leur action sur les faits extérieurs, disciplinant le corps et régissant la société civile, donnent une sanction à la loi morale et exécutent les pres-

ē le peuple Ca-
sance, son orga-
sa régénération
gissant sur lui
avec lui, grâce
ique de notre
pas à le dire :
es missions de
té l'un des plus
été donné d'en-
il ne faut pas
la Tempérance
nous avons la
t et qu'ils con-
; s'ils ont fait
'affranchit pas
d'accomplir le
e de l'Eglise,
a préparé les
la chaire de
viction, il faut
ur action sur
nt le corps et
nent une sanc-
tent les pres-

riptions de l'Eglise ; il faut que la tribune politique et même la voix du simple citoyen, invoquant les principes de l'ordre social et faisant même appel aux intérêts matériels, établissent qu'il y va de l'intérêt de la société civile, que c'est même pour elle une question vitale que d'assurer le triomphe de la Tempérance. Car, Messieurs, la question de Tempérance, je vous l'ai déjà dit et vous le savez mieux que moi, n'est pas seulement une question religieuse, c'est encore une question de régénération sociale. Vous avez vu quelles lois la législature a mises à notre service. Voyons maintenant ce qu'ont à faire les citoyens pour aider la loi dans cette œuvre de régénération.

Seconder le législateur, prêter main forte à l'autorité religieuse, pour exécuter les prescriptions des Apôtres de la Tempérance, telle est, Messieurs, la réalisation de la noble tâche que, en votre qualité de laïques, vous êtes invités à accomplir, vous qui déjà avez épousé la cause de la Tempérance, et qui, en toute circonstance et depuis si longtemps déjà, en avez toujours tenu haut et ferme le noble drapeau.

Comment travailler à cette régénératio sociale ? Messieurs, c'est un axiôme de sen commun que, pour appliquer efficacement u remède, il faut d'abord se rendre parfait ment compte de la nature du mal. Je n parle pas de l'existence même du mal, ca personne ne s'aviserait de la mettre e doute. Il n'y a qu'à jeter un coup d'œ autour de nous pour constater que le ma aise est général ; il est à peine nécessain de prêter un instant l'oreille, pour entendr de tous côtés des plaintes. La misère es partout. Nous souffrons sous le rapport ma tériel : nous sommes pauvres, endettés, san crédit, sans ouvrage. Nous souffrons sous l rapport moral : l'autorité paternelle n'es plus ce qu'elle était autrefois ; l'institutio sacrée de la famille se désorganise, le lie qui en unissait autrefois les membres d'un manière aussi étroite, se relâche et mêm disparaît ; le luxe domine malgré la pau vreté ; l'éducation nous manque ; l'instruc tion nous fait défaut. La ruine est partout la banqueroute règne en maîtresse, le ni veau de l'honnêteté dans les affaires a sen

cette régénératio lement baissé, et comme conséquence im-
n axiôme de sen diate, la confiance est disparue. Toutes
er efficacement u anciennes garanties sur lesquelles on se
e rendre parfait dait autrefois : garantie de probité, ga-
re du mal. Je n ntie d'honneur, garantie résultant du sen-
même du mal, ca nent de dignité personnelle, de respect de
de la mettre e -même, du caractère sacré de la parole
er un coup d'œ nnée : tout cela n'existe plus que dans des
tater que le ma s exceptionnels. Aujourd'hui, l'on ne
peine nécessair npte plus guère que sur ce qui est immé-
lle, pour entendr tement convertible en bon argent son-
es. La misère es nt ou garanti par une hypothèque. Et
us le rapport ma is, il faut bien l'avouer, tout en rendant
res, endettés, sa mmage à la grande majorité de nos nati-
souffrons sous l aux ; tout en constatant avec une légitime
paternelle n'es rté avec quel avantage ils soutiennent la
fois ; l'institutio mparaison avec les autres races, au point
sorganise, le lie vue de la sobriété, nous sommes obligés
s membres d'un dmettre que l'ivrognerie cause encore
relâché et mêm rmi nous de terribles ravages. C'est en-
malgré la pau re l'une de nos plaies sociales les plus
nque ; l'instruc deuses ; c'est l'un des plus grands obsta-
uine est partout s à notre prospérité, celui qui enraye
maîtresse, le ni vantage la marche de notre nationalité
s affaires a sen us la voie de ses nobles destinées.

Voilà le mal.

Or, où est le remède ? Et ce remède, qu
est-il ?

Le remède, Messieurs, il est entre n
mains ! Le remède, il consiste premièr
ment à bannir de nos esprits certaines e
reurs fatales, cause première des maux do
nous souffrons ; il consiste en second lieu
travailler fermement à faire disparaître l
conséquences de ces erreurs, c'est-à-dire
subjuguer notre volonté à la vérité, et à
mettre totalement et sans arrière-pensée a
service du bien. Car, remarquez-le Messieur
l'esprit du mal qui, dans tous les siècles,
travaillé sans relâche à la ruine des société
a toujours eu deux grands complices :
L'ignorance ou l'obscurité de l'intelligenc
2° Les défaillances du cœur ou de la volon
té. Or ces deux complices, il les trouv
chez nous ; et dès qu'il est privé de leu
concours, il se trouve réduit à l'impuissanc
" Un peuple," dit M. Le Play, " grandi
" moins en perfectionnant la productio
" des objets nécessaires à ses besoins, qu'e
" s'efforçant de régler ses appétits et de co

Et ce remède, qu
il est entre n
consiste premièr
orits certaines e
ère des maux do
en second lieu
re disparaître l
urs, c'est-à-dire
la vérité, et à
arrière-pensée a
quez-le Messieur
ous les siècles,
ruine des société
ds complices :
le l'intelligenc
r ou de la volon
s, il les trouv
t privé de leu
à l'impuissance
Play, "grandi
la productio
es besoins, qu'e
pétits et de co

enir ses passions." J'ai donc raison de
e que le remède est entre nos mains.

Le temps ne me permet pas, Messieurs,
vous signaler toutes les erreurs qui rui-
nt les sociétés; je me bornerai à vous dé-
ncer quelques-unes de celles qui se ratta-
ent le plus directement à mon sujet. Vous
ez pu reconnaître ces erreurs, lorsque je
us ai fait, il y a un instant, l'énumération
s maux dont nous souffrons. Vous avez
voir que toutes ces erreurs étaient enne-
es de la Tempérance, et que par consé-
ent, le grand remède au mal, c'est la Tem-
rance. Et ici, Messieurs, je ne prends pas
mot dans le sens étroit de l'abstention
s liqueurs enivrantes seulement, je l'em-
oie dans le sens chrétien, c'est-à-dire dans
sens large que comporte toute la signifi-
tion de ce mot. Nul doute que l'absten-
on des liqueurs ne soit, pour nous, d'un béné-
ce incalculable, le remède à une grande par-
e de nos maux. Mais ce n'est pas assez. Etre
empérant, ce n'est pas seulement se garder
être ivrogne ; c'est n'user des biens de ce
onde que dans la mesure nécessaire pour

sustenter notre vie, et répondre aux exigences légitimes de notre état ; c'est réprimer chez nous tout ce qu'il y a d'excessif ou de déréglé dans nos goûts, dans nos habitudes, dans nos actions de chaque jour, de chaque heure et de chaque minute. C'est pratiquer le sacrifice, vivre de la vie de renoncement. C'est renoncer journellement aux excès de la bonne chair, du sommeil, des plaisirs, de l'oisiveté ; au luxe des demeures, des ameublements, des habits, des voitures, des promenades, etc. C'est renoncer, au besoin, à son sentiment, à ses instincts de domination, à ses haines, à ses rancunes, à ses vengeances ; c'est s'abstenir de discours licencieux, de jurements et de blasphèmes ; c'est accomplir avec une exactitude scrupuleuse, les devoirs de son état, obéir à ses supérieurs, travailler sans relâche, surtout aux œuvres les plus utiles, sans y rechercher un succès d'amour-propre ou de satisfaction. Car, Messieurs, remarquez-le bien ! Si un homme, ne faisant pas un mauvais usage des boissons, se livre cependant au jeu, à la débauche, aux extravagances de la toilette, des promenades, de

ndre aux exige bonne chair ; s'il est paresseux, grossier,
; c'est réprime ndicatif, obscène dans son langage ; s'il ne
d'excessif ou d t que ce qui lui plait, ne remplit pas les
ns nos habitude voirs de son état : cet homme peut n'être
jour, de chaqu s un ivrogne, mais ce n'est certainement
C'est pratique s un homme Tempérant.
de renoncemen Faisons maintenant l'application de ces
t aux excès de l ncipes en étudiant les causes des maux
plaisirs, de l'o nt nous souffrons ; et nous verrons que la
es, des ameuble atique de la Tempérance, dans le sens in-
es, des promena qué, sera un remède à tous ces maux.
besoin, à son sen Un auteur contemporain a dit : " La
omination, à se ande plaie de notre éqoque, c'est l'absence
ses vengeances respect." Il avait raison. Et cette ab-
licencieux, d nce du respect est surtout funeste en ce
c'est accomplir ns qu'elle porte atteinte à l'autorité reli-
use, les devoir euse, à l'autorité paternelle, au principe
eurs, travaille e la propriété, à l'organisation de la fa-
uvres les plus ille.
uccès d'amour Dieu, en créant la société, l'a assise solide-
ar, Messieurs ent sur quatre institutions sacrées : la
me, ne faisant eligion, l'autorité, la famille, la propriété.
ssons, se livre lle repose sur ces fondements comme
he, aux extra- r quatre piliers de granit. Ainsi l'a
romenades, de oulu Dieu. Et il a voulu aussi que per-

sonne ne touchât impunément à ces bas
En ébranler une seule, c'est ébranl
tout l'édifice; les affaiblir, c'est le fai
chanceler. Qu'une main sacrilége parvien
à arracher ces bases, et l'édifice social s
croulera dans une confusion inexprimab
ensevelissant sous ses décombres toutes l
richesses, les beautés, les chefs-d'œuvre co
tenus dans l'édifice, écrasant en mêm
temps les profanateurs. C'est de la démen
que de discuter l'utilité de ces fondemen
Il n'y a pas à se demander s'ils ne pou
raient pas ne pas exister ; si l'on ne pou
rait pas rebâtir la société d'une maniè
plus agréable, plus élégante, sans ces fond
ments. Dieu les a placés là. Il les ve
comme cela ; et il est le maître souverai
Malheur à l'insensé, au ver de terre qu
dans son sot orgueil, s'avise de les attaque

Or, combien parmi nous ont eu l'aveugl
ment de vouloir se passer de religion ! Co
bien y en a-t-il qui, sans s'insurger cont
cette institution divine, et tout en pra
quant même leur religion en vue d'u
autre vie, ont voulu bannir la religion de

iété civile, ont prétendu qu'elle n'avait
n à faire avec les affaires matérielles, avec
r commerce, les affaires municipales, les
aires politiques ! Qui n'a pas ainsi, plus
moins, sans s'en apercevoir peut-être, mé-
nu ou même nié la nécessité de la religion
ns les affaires matérielles ? Ainsi, par ex-
ple, un marchand s'est dit que pourvu
e son commis fût au magasin à l'heure
e et fît bien sa journée, donnant scrupu-
sement à son maître le nombre d'heures
travail convenu, il n'avait pas besoin de
nformer s'il était bon chrétien ou non.
entrepreneur s'est dit la même chose. Mais
là que l'un et l'autre se sont aperçus, à
fin, que cet employé de qui ils n'ont exigé
cune qualification morale, les a volés, a
rdu son temps, les a ruinés. A cause de
bsence de la religion, la charité chré-
nne, qui est inspirée et maintenue par
religion et la religion seule, a man-
é. Seule, elle pouvait maintenir l'har-
onie nécessaire entre le capital et le
vail, entre le maître et son employé.
son absence est née la haine, l'antagonis-

me entre eux. Le maître, quand le trav
a été surabondant, en a profité pour rédui
les salaires à l'insignifiance et il a ruiné l'o
vrier. Il a oublié cet enseignement de l'
criture : *Que le salaire de l'ouvrier ne
meure point dans votre maison.* Mais
main d'œuvre a enchéri. L'ouvrier a p
sa revanche. Il a fait grève sur grève.
a successivement haussé les salaires et tell
ment diminué les heures de travail, qu'il
ruiné l'entrepreneur et le propriétaire. Ma
le malheureux, il a par là tari la source
son travail ! Et le voilà sans pain ! Quel
est la cause de cette double ruine ? L'inte
pérance, les erreurs de doctrine, l'ign
rance de la loi de Dieu, ou une fausse ma
ère d'en faire l'application. L'amour d
sordonné du luxe, de la jouissance, des gr
profits, des gains immodérés ; le désir
faire immédiatement fortune, même au pr
des sueurs, de la santé même de son semb
ble, et cela avec la plus légère somme de tr
vail : Intempérance contraire à la chari
chrétienne !

Vous étiez un bon chrétien, un bon cito

Vous n'auriez pas voulu, pour rien au de, exercer le métier d'usurier. Mais à qu'un habile homme vous a fait com- dre que si vous, vos voisins, vos amis uelques autres, lui confiez vos fonds, il produire à vos capitaux 25, 30, 40 pour , et cela au moyen de sociétés de cons- tion, d'intérêts usuraires chargés aux vres emprunteurs, et d'amendes fabuleu- ntassées les unes sur les autres, au dé- ent d'un pauvre co-sociétaire incapable aire ses versements. Or ce dernier s'est vé ruiné. Il a mis là durant des années conomies, le prix de ses sueurs, quelque- de ses jeûnes. La société a tout dévoré. ous-même, êtes-vous bien plus riche ? t-être que si les règlements de la société, lieu d'être pesés dans la balance d'un ier, pour en connaître la valeur, eussent pesés au poids de la justice, de la charité tienne, le pauvre eût gardé ses écono- s, et vous les vôtres. Ceci, bien enten- sans vouloir blesser personne ; car nous s tous plus ou moins donné dans l'illu- créée par ces mécanismes ingénieux, les

sociétés de construction. Nous y somm allés de bonne foi. La plupart du tem l'expérience a été une leçon sévère et le veil n'a pas été gai ! Eh bien ! n'y a-t-il eu là intempérance dans le désir de gai exhorbitants ?

Il en a été de même de mille spéculatio Nous avons oublié cet arrêt fatal : *Tu ma geras ton pain à la sueur de ton front,* q Dieu lui-même a prononcé ; et nous avo voulu nous y soustraire ! En quelques tou de main, nous faisions fortune, et nous vions en grands seigneurs ! Mais l'arr était là ! et nous n'y avons pas échappé. lieu de la fortune est venue la déconfitu Et aujourd'hui, le pain est plus dur et les s eurs plus amères. Avec des idées plus chr tiennes, plus d'esprit de renoncement et sacrifice, nous fussions restés volontiers att chés à un travail régulier, donnant des gai modérés, mais sûrs ; cet esprit de renonc ment nous eût inspiré une vie plus fruga et eût permis de petites économies, lesque les, à la longue, eussent créé pour les vieu jours, et pour l'établissement des enfan un patrimoine modeste, mais solide.

Nous y somm La cause principale de tous ces maux,
plupart du tem t que, dans nos affaires, nous avons trop
on sévère et le lié le grand principe de la propriété.
ien ! n'y a-t-il p us avons trop perdu de vue ce comman-
le désir de gai nent : *Le bien d'autrui tu ne prendras.*
nous avons obtenu le bien d'autrui sur
nille spéculatio garanties factices ! Et nous avons ache-
êt fatal : *Tu ma* emprunté, alléguant une solvabilité illu-
de ton front, q re ! Et nous avons risqué, au mépris des
é ; et nous avo les les plus élémentaires de la prudence,
En quelques tou bien de nos créanciers ! Nous avons spé-
rtune, et nous é sans gêne avec le bien d'autrui ! vécu
rs ! Mais l'arr le bien d'autrui ! Et dans des banque-
pas échappé. A tes rendues malheureusement si faciles,
ue la déconfitur us avons peut-être retenu le bien d'autrui !
plus dur et les s ns nos transactions, nous avons trompé,
s idées plus chr rfait les qualités et la valeur de la mar-
noncement et andise. Dans nos entreprises, nous avons
s volontiers att t un ouvrage très-inférieur, sous le rap-
onnant des gai rt de l'exécution et de la qualité des ma-
prit de renonc riaux, à celui stipulé.
ie plus fruga L'autorité paternelle était la sauvegarde
nomies, lesque ablie par Dieu pour conserver à l'enfant
pour les vieu vertu, sa chasteté, les forces vives de sa
nt des enfan unesse, ses économies, le fruit précieux de
solide.

son premier travail, destiné par la Prov dence à être la base d'une modeste fortun l'élément de la prospérité future de sa f mille. Mais l'enfant s'est laissé allé à l'i tempérance de ses désirs. L'intempéran ou l'excès dans les habits, les plaisirs, la vi déréglée en dehors du frein salutaire de l'a torité paternelle, a tout dévoré. Et le temp de l'établissement arrivé, il n'est resté qu' vec une constitution ruinée, des vices à tran mettre à ses enfants, et la misère pour seul perspective. Mais il y a plus : voilà que l père, non aidé des économies de ses enfant n'a pu résister aux charges de la famille. L modeste patrimoine qui devait mettre se vieux jours à l'abri du besoin, et être plu tard un élément de force pour ses fils, v être vendu, et toute la famille jetée dan l'indigence absolue. De là, souvent, ces ac tions *in formâ pauperis* pour pension alimen taire, dont le nombre, toujours croissant, es une disgrâce pour notre société. Il faudrai écrire des volumes pour démontrer les fu nestes effets de cette décadence de l'autorit paternelle. Si l'on se demande quel est l

ret de la prospérité solide de certains
uples que l'histoire nous montre durant
, douze, quinze cents ans, se maintenant
ts et prospères, l'on verra que le prin-
al élément de leur force est l'autorité pa-
nelle et la solide constitution de la fa-
lle.

L'une des institutions regardée de tout
mps comme l'une de celles qui concourent
plus à la prospérité des familles, et par là
me de toute la nation, c'est que chaque
mille ait la propriété de son habitation.
tte habitation, le foyer domestique, il se
nsmettait autrefois de père en fils durant
s siècles. Rien ne contribuait à conser-
r l'union dans la famille, comme cet avan-
ge de pouvoir revenir, à des périodes fixes,
e toit paternel tout embaumé des souve-
rs chéris du jeune âge, où l'on retrouve
vieux parents et avec eux les vieux en-
gnements, les traditions d'honneur, de re-
ion de la famille; la fierté de race, le no-
orgueil qui consiste à vouloir conser-
r la réputation d'habileté dans l'industrie,
nonneur et de probité dans le commerce,

héritage précieux qui s'est déjà transmis d
plusieurs générations. C'est là ce qui assu
la supériorité des industries françaises,
stabilité et la grande prospérité de tout
ces vieilles maisons de commerce français
anglaises et allemandes qui, depuis trois
quatre cents ans, font successivement la fo
tune de vingt générations. Au foyer d
mestique, se rencontrent périodiquement l
frères, les fils, les petits-fils ; là ils se fo
part de leurs projets et des conditions
leurs affaires ; là ils ont occasion de se do
ner et de recevoir un mutuel appui. "L'
nion fait la force" et la fortune de ces f
milles. Malheureusement, presque toujou
maintenant dans ce pays, l'amour du co
fortable, l'intempérance, la convoitise
gains considérables et immédiats, fait ve
dre ou démolir au plus tôt le vieux toit d
ancêtres. L'on ne s'attache plus au so
l'on n'a plus de souci de la propriété fon
ère. Le patrimoine vendu, l'argent divi
se dépense, est emporté bientôt par le lu
et le vent des spéculations. Ce manq
d'amour du toit paternel et ces pérégrin

déjà transmis
t là ce qui assu
ies françaises,
spérité de tout
merce français
i, depuis trois
ssivement la fo
. Au foyer d
ériodiquement l
; là ils se fo
des conditions
casion de se do
el appui. "L'
ortune de ces f
presque toujou
l'amour du co
convoitise
édiats, fait ve
e vieux toit d
e plus au so
propriété fon
l'argent divi
ntôt par le lu
s. Ce manqu
t ces pérégrin

s continuelles des familles, déprécie la
priété plus que toute autre cause ; et
gt ans après, l'on trouve un étranger de-
u riche, grâce à la propriété paternelle
il a acquise. Voulez-vous avoir une idée
valeurs immenses perdues ainsi par nos
patriotes, par le fait de n'avoir pas gar-
le patrimoine des ancêtres ? Pour cela,
s n'avez qu'à vous reporter à 50 ans en
ière. Voyez ce que possédaient alors nos
patriotes dans la ville et ses environs,
e qu'ils possèdent aujourd'hui. Toutes
plus belles propriétés sont passées en
ins étrangères ; et je n'hésite pas à dire
ujourd'hui, si cette transmission et
ervation dans les familles du foyer do-
stique eut été observée, nos compatriotes
Montréal seraient riches de 25 millions
plus qu'ils ne sont maintenant. Le désir
garder l'héritage paternel, quand c'est
tradition dans les familles, fait faire des
diges d'économie. Les anciennes familles
eurant voisines, il se forme des relations
ales plus agréables et plus solides. Tan-
que les migrations continuelles, amenant

ensemble des familles qui ne se connaissent pas, occasionnent les mariages mal assortis et une baisse considérable dans le niveau des mœurs et de la bonne éducation.

Une autre cause de ruine pour grand nombre de nos compatriotes, c'est, non-seulement l'ivrognerie, mais les dépenses excessives de la table. Nous avons les défauts de nos qualités. Descendants du peuple le plus hospitalier du monde, entendant sans cesse vanter comme l'une des qualités les plus précieuses de notre race cette affabilité avec laquelle nos ancêtres tenaient table ouverte, nous croirions dégénérer, si nous n'étions toujours préparés *à payer une traite* au premier ami que nous rencontrons, ou à offrir un verre de boisson à celui qui entre chez nous. Ne pouvoir le faire serait, dans notre pensée, une grave inconvenance et nous exclurait de la société des gens bien élevés. Nous sommes quelquefois très-disposés à observer la Tempérance pour nous-mêmes ; mais sans renoncer à imposer avec instance, 1, 2 ou 3 verres de vin à toute personne qui entre chez nous. Combien de ruines n'a pas faites

tte funeste manie ! Vous croiriez dégéné-
r de votre qualité d'homme de bon ton
vous n'aviez toujours de la boisson à of-
r ? Eh bien ! permettez-moi de vous dé-
mper par des exemples qui partent de
en haut. L'Honorable Sir Leonard Tilley,
présent ministre des finances de la Puis-
nce du Canada, s'est enrôlé dans les rangs
la Tempérance depuis très-longtemps.
puis qu'il s'est ainsi lié, il a occupé,
rant cinq années, la haute charge de
eutenant-Gouverneur de la Province du
uveau-Brunswick ; or, non-seulement, il
jamais violé son engagement en pre-
nt une seule goutte de liqueur, mais en
tre, malgré qu'il ait eu à donner au moins
aque semaine des dîners officiels, ou dî-
rs d'état, à tous les hommes politiques de
Province et à tous les étrangers de dis-
ction qui le visitaient, il n'a jamais, du-
nt ses cinq années d'office, offert à qui que
soit, un seul verre de vin. Depuis qu'il
t ministre des finances, à Ottawa, il a
ntinué la même attitude. L'Honorable
nistre des chemins de fer et canaux, Sir

Charles Tupper, agit absolument de la même manière. J'ai eu occasion de constater personnellement quelques-uns de ces faits. Cependant il n'est jamais arrivé à personne, du moins que je sache, de blâmer cette manière d'agir. Au contraire, je l'ai entendu louer cent fois. Messieurs Tilley et Tupper ont à plusieurs reprises reçu à dîner Son Excellence le Gouverneur-Général et Son A. R. la Princesse Louise ; et si j'ai été bien informé, ils ne se sont pas départis de leur règle, même pour ces illustres personnages. Mesdames Tilley et Tupper sont des Dames du plus haut ton, d'une grande distinction de manières et d'une éducation parfaite ; et ce régime de Tempérance n'empêche pas que leurs salons ne soient les plus fréquentés de toute la capitale. Nous appuyant sur de tels exemples, nous pouvons donc, sans inconvenance, pratiquer une abstinence que la raison nous commande et dont la modicité de nos moyens nous fait souvent une nécessité.

Le temps me manque pour référer en détail à tous les maux que j'ai énumérés.

instant de réflexion vous fera com-
endre comment la Tempérance et l'écono-
e, une vie plus disciplinée, une meilleure
plication de nos ressources et de notre
mps pour nous procurer une meilleure
ucation, une tenue plus sévère, le respect
la propriété d'autrui et la ferme résolu-
n de ne plus faire de dettes et d'établir
équilibre parfait entre nos dépenses et
tre revenu, auront l'effet de faire dispa-
ître la plus grande partie sinon toutes les
aies sociales dont nous souffrons.

Un mot maintenant du luxe, l'intempé-
nce la plus pernicieuse après l'abus des
queurs fortes. Nul doute que le luxe com-
omet, quand il ne mine pas complètement,
venir d'au moins la moitié de notre jeu-
esse canadienne. C'est dans le luxe que
ont s'engloutir les sommes énormes que nos
unes gens et nos jeunes personnes de tou-
s les conditions gagnent avec tant de faci-
té et de profusion, comparé à ce qui a lieu
ans les pays d'Europe. Nul doute que,
vec ce qui se dépense en frais de toilettes in-
tiles, notre jeunesse s'assurerait un avenir

enviable. Combien de jeunes gens, en France, par exemple, qui ne se procurent que ce qui est absolument indispensable en fait de toilette et de nourriture, dans le but de parvenir à mettre de côté dix, quinze ou vingt francs par année ! Pour arriver à ces petits chiffres que nos ouvriers et nos ouvrières de Montréal pourraient économiser, dans les années communes, à la fin de chaque semaine ou tout au moins de chaque mois, l'on ne saurait croire quels calculs, quelles combinaisons ingénieuses, quels miracles d'économie ils font. Plusieurs auteurs, entr'autres Monsieur Le Play, qui font une étude particulière des questions sociales, ont donné le détail du petit budget annuel d'une ouvrière ou d'un ouvrier français. Combien de sacrifices ne faut-il pas faire quelquefois dans ces pays, pour économiser quatre ou cinq centins par semaine, un franc au bout du mois ! Eh bien ! par ce travail d'une patience quasi héroïque qui dure souvent pendant 20, 25, 30 ans, le paysan et l'ouvrier français font tous des économies, tandis que nous, avec des facilités relativement si grandes

masser, nous ne mettons rien de côté. las! C'est le luxe qui engloutit tout le it de notre travail !

Souvent le luxe est encouragé, surtout de part des parents, à cause d'une fatale er- r de jugement. On a l'ambition, bien itime assurément, d'améliorer la position la famille, de pousser les enfants comme dit, et l'on s'imagine que c'est par la toi- te que l'on y parvient. Il y aurait ici, M. de la Tempérance, une croisade bien le et bien méritoire à faire, pour détruire z grand nombre de parents cette ridi- e erreur. Ce serait leur rendre un im- nse service que de leur faire comprendre e l'excès des toilettes, loin de faire avan- leurs enfants, les rend plus orgueilleux, s sots, en fait des êtres presque insuppor- les, et que les gros défauts d'éducation aissent beaucoup plus chez une personne grande toilette que chez celle qui est se plus modestement. S'il était possible leur démontrer combien plus ils avance- nt leurs enfants en travaillant fortement corriger en eux leurs défauts moraux,

leurs mauvaises manières, leurs parole grossières, leurs discours inconvenants, leur tenue négligée, quelquefois immodeste, en leur donnant des habitudes d'ordre, de propreté, d'économie ! ! !

C'est surtout en vue de l'établissement de leurs filles que certains parents font les plus grandes extravagances. Comment ne comprennent-ils pas que tous ces colifichets toujours prétentieux, souvent ridicules, les déprécient aux yeux de tous ceux qui ont les moindres notions de savoir-vivre, et combien les recommanderait au contraire une tenue plus modeste et plus en rapport avec leurs moyens ! Je ne puis oublier avec quelle pitié j'entendis, il y a dix ans, un brave ouvrier, autrefois très à l'aise, m'avouer qu'il vendait sa dernière propriété pour subvenir aux toilettes extravagantes de ses filles, parceque, disait-il, elles étaient courtisées par des marchands et des hommes de profession, et que des toilettes plus modestes pouvaient leur faire perdre d'excellents partis. Il y a dix ans de cela. Ce brave homme est aujourd'hui dans une pro

de misère. Le dernier chelin est passé, les toilettes aussi. Inutile de vous dire e ces demoiselles sont encore en disponi-ité.....

Vous me pardonnerez, Messieurs, cette gression sur un terrain qui m'est plus étranger. C'est la première, et très-pro-blement la dernière fois que je m'avise de ler de toilette. Mais, pendant que j'y is, je dirai à mes jeunes compatriotes : vez-vous l'ambition de vous distinguer ? excès de la toilette est le plus mauvais yen possible d'y arriver. Il ne fera que ttre en relief chez vous une grande fai-sse de caractère, une vanité aveugle qui us préparera bien des déboires. Eh ! son-z donc que malgré tous les efforts possi-es en ce sens, vous aurez toujours des cen-nes de rivaux, à qui de grandes fortunes autres circonstances heureuses leur assu-ront infailliblement sur vous un triomphe cile. Voulez-vous être infailliblement vic-rieux sans qu'il en coûte un sou à vos fa-lles, sans jamais vous exposer à faire à nneur et à la conscience ces larges at-

teintes que le luxe occasionne souvent. Voulez-vous triompher, tout en préparant vos familles des sources de bonheur intarissables ? Travaillez à acquérir cette culture du cœur et de l'esprit, cette éducation parfaite, cette modestie, cette distinction de manières qui aujourd'hui sont d'autant plus précieuses et assurent une supériorité d'autant plus certaine, qu'elles deviennent de plus en plus rares ! Là, le terrain vous appartient comme à tout autre, et la victoire, non-seulement une victoire précieuse devant Dieu, mais même une victoire certaine aux yeux des hommes, est entre vos mains. Tâchez de bien vous convaincre qu'aux yeux des gens d'esprit et de cœur (et vous conviendrez qu'il ne faut guère s'occuper du jugement des sots), la couleur et la forme de l'habit sont choses bien secondaires, pourvu que l'habit soit convenable. Le bon ton, la politesse, les bonnes manières sont des fruits du Christianisme et ne sont que l'enveloppe extérieure de la vertu. Par conséquent, ils ne doivent en rien être en désaccord avec la sévérité chrétienne ni aucunement contrarier la vertu.

Je vous le demande, qui s'occupe aujourd'hui de la qualité des habits que portaient Monsieur de Maisonneuve, Dollard, Mademoiselle Le Ber, Mademoiselle Mance, l'héroïne de Verchères ? Qui trouve que la Salette de Bernadette de Lourdes, ou celle de Mélanie de la Salette nuit à leur gloire ? Vous avez tous entendu parler de cette casaque grise, vieille, râpée, toute trouée, que Napoléon Le Grand avait portée dans les plus célèbres batailles. Avec quel légitime orgueil ne l'endossait-il pas aux plus beaux jours de fête ! Votre main tremblerait aujourd'hui d'émotion en touchant cette relique. Et, très-certainement, ce n'était pas un habit de luxe ! Pourquoi le héros la préférait-il aux habits de pourpre et d'or ? Oh ! cet uniforme, c'était la livrée du courage, de la vertu, du courage, la livrée de la tempérance et du renoncement, de l'héroïsme, de la victoire ! Eh bien ! je connais un vêtement plus modeste encore, qui bien des souvent a été percé des balles de l'homme civilisé, comme de la flèche du barbare, déchiré aux ronces de la forêt, grillé

sur les bûchers du martyr, un habit qui r
présente à un plus haut dégré encore l'h
roïsme de la Tempérance, le sublime d
l'abnégation et du sacrifice : c'est la soutan
du prêtre missionnaire, c'est même la bu
grossière de l'humble frère de charité !

Tous les jours, MM., il vous est donné d
voir un autre habit qui a traversé plus d
champs de bataille, et a soulevé, à trave
les éclats de la mitraille, plus de brav
enthousiastes que la capote grise du vai
queur d'Austerlitz : c'est la robe noire d
nos bonnes sœurs de charité !

Mais, me direz-vous, c'est là l'hab
religieux ! Eh bien ! regardez autour d
vous et vous verrez des centaines d'hom
mes et de femmes du monde dont l'ha
bit est plus que modeste, et cependan
qui provoquent tous les jours l'admiration
et attirent de tous côtés des regards d
respect et de vénération. Pourquoi ? C'es
parcequ'à leur front brille l'auréole de la ver
tu et du mérite acquis par l'esprit de Tem
pérance et de sacrifice. Tous les jours il vou
arrive de reconntrer, dans nos rues, d'humble

mes dans la toilette de qui la vanité la
s ordinaire ne trouverait certainement pas
compte. Et néanmoins, vous ne pouvez
voir sans être saisis d'une profonde vénéion ; il y a comme une atmosphère sainte
les environne. Femmes de citoyens
tingués que leurs talents et l'honorabilité
leur caractère ont placés à la tête des Caliens-Français de cette ville, la fortune
a favorisées ; elles ont pu briller dans le
nd monde. Est-ce là, toutefois, ce qui
us impressionne ? Vous rappelez-vous de
rs riches toilettes, des bals et des fêtes
elles ont dû briller ? Oh non ! Cependant,
comprends ce sentiment de respect dont
us êtes saisis ! L'une, par exemple, est la
re de votre Evêque ; une autre a donné
is prêtres à l'illustre compagnie de Jésus ;
sieurs autres ont fourni pour l'église et
tat, ces citoyens distingués, ces dignes prêes qui sont "*le sel de la terre,*" la force
la patrie canadienne ! Vous voyez en el-
, conservé comme par une sainte tradition,
type de la vraie mère de famille cananne !

III

Influence de la Tempérance sur les Destinées de notre Nationalité.

Mesdames et Messieurs,

Je vous ai déjà privés trop longtemps du plaisir que vous attendez de la suite du programme de la soirée; et cependant, je ne puis résister au besoin que j'éprouve de faire appel à votre esprit de Tempérance et de sacrifice, dans l'intérêt du rôle civilisateur que le Peuple Canadien-Français paraît appelé à remplir sur ce continent.

Je vous ai présenté, il n'y a qu'un instant, le triste tableau de nos misères morales et matérielles, et j'ai tâché de vous démontrer que le remède est entre nos mains. Or, sachez-le, MM. de la Tempérance, et vous, Mesdames, qui encouragez cette Société de vos sympathies, c'est à vous qu'est dévolue la tâche d'accomplir l'œuvre de régénération. Vous êtes le peuple; vous êtes le cœur de la nation. Montréal renferme le groupe de Canadiens-

nçais le plus important de toute la con-
ération, soit par le nombre, soit par l'im-
tance de ses industries, de son commerce,
surtout par le fait que, placé au poste
ncé de la nationalité, c'est lui qui soutient
tout la lutte de comparaison avec les
res races. Le mouvement que vous fe-
dans le sens d'une réforme sérieuse se
andra, comme un courant électrique, dans
t le corps social. De même qu'une
rre, lancée au sein d'une onde immobile,
e instantanément une série d'anneaux qui
déroulent avec vitesse et met bientôt en
uvement toute la surface d'un lac, de
me, l'élan donné par vous à une grande
treprise de régénération sociale, se répan-
a dans tout le pays. Mais, remarquons-le
en ! cette position d'avant-garde nous
pose des devoirs sérieux, de grandes res-
nsabilités. Et, plaise à Dieu que nous ne
blissions pas à la tâche !

Vous êtes-vous jamais demandé comment
se faisait que nos ancêtres, cette poignée
modestes colons, abandonnée, au siècle
rnier, sur un sol couvert de ronces, sous

un climat rigoureux, avait pu résister au tentatives d'absorption d'une nation puissante et victorieuse ? Bien loin de disparaître, ils sont devenus ce groupe important de Français Catholiques, le plus important qui existe en dehors de la France. Et si jamais vous vous êtes posé cette question n'avez-vous pas conclu que la Providence nous avait conservés pour nous faire remplir une mission religieuse et civilisatrice en Amérique ? Notre modeste Canada s'est trouvé le seul pied-à-terre que le Catholicisme eut conservé dans l'Amérique du Nord. C'est nous qui, pendant un temps, avons fourni des missionnaires à presque toute l'Amérique. Tous les jours partent de nos couvents de nouveaux essaims qui se répandent dans tout le continent. Ce sont nos Séminaires qui ont formé la plus grande partie de ses prêtres et de ses Evêques. Notre vieille Basilique Métropolitaine n'est-elle pas la mère de plus de soixante Siéges Episcopaux Américains ? Voyez cette phalange carrée de nos compatriotes qui se forme dans la vallée de l'Outaouais. Comme

s'avance lentement, mais sûrement, à onquête des territoires qui la bornent à est ! Voyez-la entrer comme un immense en arrière d'Ontario, rejetant la race onne sur le littoral des lacs et se diri- nt vers le Nord-Ouest. N'avons-nous mission aussi d'appuyer ce mouvement ? bien ! ces missions de régénération so- e et de colonisation, allons-nous y être dèles ? C'est à vous de répondre.

Mais, remarquez-le bien ! nous ne l'ac- nplirons, cette mission, qu'en pratiquant vertus qui font les peuples forts, les ples pionniers, les peuples apôtres, c'est- ire les vertus de renoncement, de sacri- et de Tempérance.

A nous de reprendre et de continuer les rieuses traditions de nos pères, d'achever drame héroïque dont L'Allement, de ebœuf, Marquette, Lasalle, Jacques-Car- r, Champlain, De Maisonneuve, Mar- erite Bourgeois, La Mère de l'Incarna- n, Dollard, d'Iberville, Montcalm, De vis, vous présentent le premier acte.

Ici, deux voies se présentent à vous : l'une

difficile, laborieuse, pleine de luttes héroïques et de mérite : c'est la voie de la Tempérance, celle que nous venons d'indiquer. Et n'allez pas croire que Dieu a besoin de nous pour accomplir son œuvre ! Maître de tout, il n'a besoin de personne, et c'est une immense grâce qu'il nous fait lorsqu'il daigne nous associer à l'accomplissement de ses desseins. Cette grâce, il faut la mériter en s'y préparant comme s'y préparèrent les fondateurs du Canada, par la Tempérance et le sacrifice. Il faut que le travail quotidien, que l'économie intérieure de nos familles soient dirigés de façon à créer des familles fortes et prospères, mais dont la prospérité soit bâsée sur la vertu. Au lieu que notre jeunesse dépense en vanités, plaisirs, toilettes, bonne chair, tout le fruit de son travail, il faut que ces fruits précieux soient soigneusement économisés, pour servir à établir ces familles fortes, ces familles souches, pleines de vie et de sève, qui pourront envoyer vers l'ouest de vigoureux essaims de colons et de travailleurs ; de ces familles fondées sur l'hon-

neur, le patriotisme, un patrimoine solide qui permette de donner l'éducation nécessaire pour former des missionnaires, des négociants éclairés, des ouvriers habiles, des législateurs à la hauteur de leur position.

Au lieu d'entrer dans cette voie, vous pourrez bien, si vous le voulez, suivre les entraînements du jour ; vivre suivant les notions qui prévalent ; vivre pour vivre ! Ne voir, dans l'existence, qu'une occasion de se procurer du confort, le luxe de la table, des demeures, des ameublements, de la toilette ! Votre préoccupation de tout le jour sera alors de faire de l'argent et d'en faire beaucoup. Vous apprendrez cela à votre fils et ne lui apprendrez que cela, parce que le reste sera sans objet. Mais alors, vous sacrifiez votre avenir comme peuple. L'acquisition des moyens matériels ne sera plus la création d'une force destinée à accomplir de grandes choses. Et vous, Mesdames, étant une fois admis que les destinées de votre famille et de votre pays doivent se résumer dans la science du confort, vous auriez bien tort de pratiquer la Tempérance, de sécher

sur des livres édifiants, de vous consumer dans les soins du ménage et de négliger les grands intérêts de la toilette et les exigences de la mode.

Nos mères, en allaitant leurs enfants, avaient l'ambition d'en faire des travailleurs hardis, des colons énergiques, des ouvriers francs et honnêtes destinés à reculer bien loin la lisière de la forêt, à bâtir la prospérité matérielle du pays; des missionnaires destinés à promener à travers tout un monde le flambeau de la foi et de la civilisation; des soldats pleins d'honneur et de patriotisme destinés à faire triompher partout l'étendard de la patrie. Alors, on s'explique leurs sacrifices, leurs veilles, leurs travaux de toutes sortes. Il fallait se multiplier, faire des prodiges d'industrie et d'économie pour élever, instruire, préparer à leur carrière ces héros, ces patriotes, ces martyrs!

Mais vous, si vous ne croyez pas à l'avenir de notre nationalité; si vous n'avez à former que des mangeurs, des joueurs de cartes et des clubistes, il n'y a pas besoin d'y

regarder de si près. Si la perpétuation de notre foi, de nos traditions ne sont qu'un leurre ; si la belle langue française que vous apprenez à votre enfant doit s'éteindre après une ou deux générations ; si nous ne sommes destinés qu'à lutter avec les Ecossais ou les Anglais à qui mangera le plus succulent roastbeef, portera les plus belles fourrures, ou attellera les plus fiers chevaux, bien sots seraient ceux qui se morfondraient à la peine. Apprenons à bien vivre, soignons notre digestion, habillons-nous bien, faisons-nous des rentes, n'importe par quel moyen ; soyons, s'il le faut, usuriers, agioteurs, intrigants et tout ira bien.

Mais il n'en est pas ainsi de vous, Messieurs de la Tempérance. Depuis longtemps déjà, vous avez choisi la première voie qui est celle de l'honneur et du patriotisme. Et vous, Mesdames, au lieu de ces viveurs inutiles, vous formerez, pour la patrie, des citoyens honorables, des patriotes, des missionnaires et des héros : des hommes comme les Plessis, les Bourget, les Laflèche, les Taché, les Viger, les Lafontaine, les Morin, les Car-

tier ! Et les générations futures, voyant combien grande et glorieuse de tels hommes auront fait notre belle patrie Canadienne, diront de vous, Mesdames, avec infiniment moins de vérité, il est vrai, mais avec encore beaucoup d'à-propos, ce qui fut dit de la Mère bénie entre toutes les femmes : *Heureuses les entrailles qui les ont portés ; heureux le sein qui les a nourris !*

: com-
es au-
ne, di-
ment
ncore
de la
eureu-
reux le

La
maison
établie
par JO
enleva
d'aven
Ses
une ac
une de
Par
et une
teté et
dans u
dant d
Etats-U
chandi
de ban
Voilà c
bas pri
Pour
rendre

Maison Dupuis Freres

605 Rue Ste. Catherine,

Coin de la Rue Amherst,

A l'Enseigne des deux Boules Noires,

MONTRÉAL.

———o———

La maison DUPUIS FRÈRES est la première des maisons de commerce de quelqu'importance qui ont été établies dans la partie Est de la cité. Elle fut fondée par JOS. N. DUPUIS, l'aîné de la famille, que la mort enleva dans la vigueur d'une jeunesse ardente et pleine d'avenir.

Ses jeunes frères en prirent alors la direction, et, par une administration sage et énergique, ils en ont fait une des plus importantes de la Province.

Par leur esprit d'économie, leur assiduité constante et une grande attention à servir le public avec honnêteté et politesse, les frères Dupuis ont mis leurs affaires dans un tel état de prospérité qu'ils achètent maintedant directement des manufactures d'Europe et des Etats-Unis, et pour argent comptant, toutes leurs marchandises ; ils achètent aussi presque tous les fonds de banqueroute qui se vendent à Montréal et ailleurs. Voilà ce qui explique comment ils peuvent vendre à si bas prix des marchandises de première qualité.

Pour vous en convaincre, vous n'avez qu'à leur rendre une visite.

ARMAND BEAUDRY,

IMPORTATEUR DE

Bijouteries, Argenteries

ET

ARTICLES DE FANTAISIE,

Montres en Or et en Argent,

CANNES POUR PRÉSENTATIONS,

Pendules en Marbre et sous Globe.

M. A BEAUDRY se charge de RÉPARER les ARGENTERIES, les MONTRES et les BIJOUX.

Une visite est respectueusement sollicitée.

269 Rue NOTRE-DAME, Montreal.

Deux Premiers Prix

AU CENTENAIRE.

Médailles en Or et en Bronze.

LANTHIER & CIE.

CHAPELIERS et MANCHONNIERS,

271 Rue Notre-Dame. 271

MONTREAL.

Pelleterie Russe de la plus belle qualité, choisie personnellement ; *Marte, Zibeline* de la Baie d'Hudson, *Hermine*, etc.—*Raquettes, Souliers Sauvages* et *Curiosités Indiennes* en grande variété.

Département des Fourrures de premier choix, constamment ouvert au public pendant la saison d'été.

GAUTTIER & VERVAIS,

552 CRAIG.

DOREURS,
FABRICANTS DE CADRES.

GRAND CHOIX DE GRAVURES RELIGIEUSES, HISTORIQUES, ET CHEMINS DE CROIX.

ENCADREMENTS a prix reduits.

GLACES DE MIROIRS DE TOUTES GRANDEURS.

E. MATHIEU & FRERE,

77 RUE NOTRE-DAME.

MM. E MATHIEU & FRÈRE tout en remerciant leur nombreuse clientèle et le public en général, offrent en vente un assortiment des plus complets et de premier choix

d'Epiceries, Liqueurs, The, Cafe, et Cigares, etc.,

A DES PRIX MODÉRÉS.

P. S.—Les MM. du Clergé trouveront à leur maison le VIN DE MESSE de première qualité.

Frs. MARTINEAU,

Marchand de Peintures, Huiles et Térébenthine, Vitres, Mastic, etc., etc.

50,000 lbs. de blanc de plomb achetées avant la hausse à bien bon marché.

HUILE DE CHARBON

TOUJOURS EN MAIN.

Rue Ste. Catherine, No. 503,

Entre les rues Visitation et Panet.

Fonderie de la Puissance

(DOMINION METAL WORKS.)

ETABLIE EN 1828.

Charles GARTH & Cie.,

PLOMBIERS,

POSEURS D'APPAREILS A GAZ et a VAPEUR,

Fondeurs de Cuivre, Fonte et autres Métaux,

Finisseurs et Machinistes, &c., &c.

Manufacturiers et Importateurs de CUIVRE, à l'usage des Plombiers, Ingénieurs et Poseurs d'Appareils à Gaz.—Ouvrages en Cuivre et en Fer, pour Gaz et Fournaises, et toute description d'ouvrages pour Gaz, Aqueducs, Distilleries, Brasseries, etc., etc.

Ils entreprennent aussi le chauffage des édifices publics et privés, Serres-Chaudes, &c., avec leur Appareil amélioré et à Eau Chaude, connu sous le nom de

Garth's Patent Improved Hot Water Apparatus.

Pour information, voir chez les Rev. Pères Oblats à Montréal et à Lachine, les Dames de la Congrégation de Notre-Dame, de l'Hôtel-Dieu, de la Providence, etc., etc. Ils fourniront à leur Bureau des circulaires munies de certificats, et donneront tout renseignement qui concerne l'Appareil ci-dessus mentionné.

APPAREILS A VAPEUR A PRESSION LEGERE de GOLD, avec les dernières améliorations, et aussi avec FORTE PRESSION de Vapeur dans les Tuyaux.

En magasin et à vendre au plus bas prix toutes sortes de Gazeliers, Braquettes, Pendants, Pompes à Vapeur, Pompes aspirantes et foulantes de toute description pour Fermes, etc., etc.

Tuyaux en fer battu, en plomb et en fonte de différentes grandeurs, ainsi que Hausses en Caoutchouc, et toute espèce de Patrons ajustables en fer et en fonte pour Appareils soit à eau, à vapeur ou à gaz,

Bureau et Manufacture :

Nos. 536 a 542 rue Craig,

MONTREAL.

LABELLE, LAMONTAGNE & CIE.,

266 RUE NOTRE-DAME,

MANUFACTURIERS ET MARCHANDS DE

MEUBLES,

En Gros et en Détail,

TELS QUE

Ameublement de salon en noyer noir,—de chambre à coucher en noyer noir avec dessus en marbre,—de salle à diner en noyer noir.—de passage en noyer noir ou en chêne.—Tables de centre avec dessus en marbre, Bibliothèques, Etagères, Prie-Dieu, Chaises berçantes, Bureaux, Commodes, Buffets (*Side-Boards*), Lits à ressort (*Spring Beds*), Matelas, etc.

Nous invitons le public à nous faire une visite, et nous garantissons de vendre à vingt pour cent meilleur marché que n'importe quel autre établissement de ce genre.

TOUTE COMMANDE EXÉCUTÉE AVEC PROMPTITUDE.

LABELLE, LAMONTAGNE & CIE.

HALDIMAND & CIE.

IMPORTATEURS DE

Ferronneries de toute espece

A l'Enseigne de la Grosse Serrure

253, 255 & 257

Coin des Rues ST. VINCENT et ST. PAUL

MONTREAL

Tiennent toujours en main un assortiment de Poêles de Cuisine et à Charbon de toute sorte des Etats-Unis, Poêles simples et doubles, Chaudières à Potasse et à Sucre, Peintures, Vitres, Mastic, Ferrures de Maison, Soufflets de Forge, Etaux, Charbon de Terre, Fer en Barre de toute grandeur, Moulins à Beurre, et un grand assortiment de

QUINCAILLERIE EN GENERAL

dont ils peuvent disposer à très bas prix.

Gauttier & Vervais,

552 CRAIG,

Peintres - Decorateurs,

PEINTURES A FRESQUE,

DORURES DE TOUTE SORTE

Pour EGLISES, AUTELS, etc.

IMITATIONS de toute sorte de BOIS et de VITRES en couleurs transparentes.

First Class Clothing Warehouse

500 Suits to select from

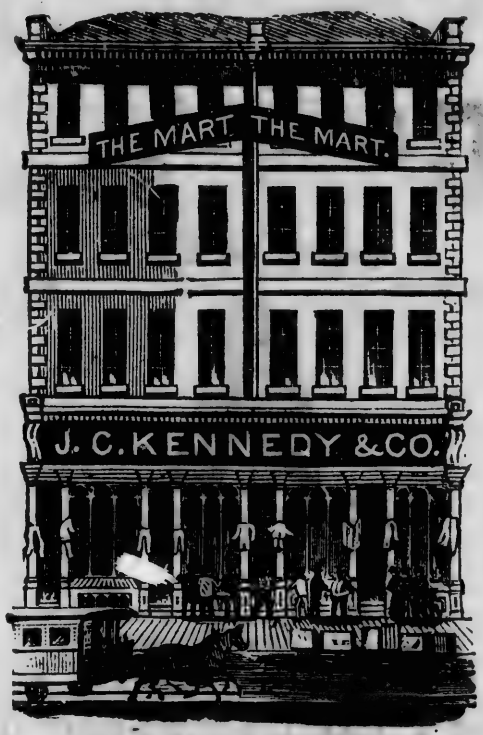

in all the most and best materiels

J. G. KENNEDY & Co.

Have the largest and best assorted stock of

Mens, Boys, and Youths Clothing in the Dominion

and at prices that defy competition, all garments warranted thoroughly well made and finished.

ORDER DEPARTMENT.

The order department is replete with all the newest materials known to the trade. Gentlemen preferring their clothing made to measure can rely upon having a really good fit as none but first class cutters are employed.

J. G. KENNEDY & Co.
31 and 33 St. Lawrence Street.

MAISON ITALIENNE.

66 Rue Notre-Dame, 66

T. CARLI Statuaire

Grand Etablissement de Statues Religieuses

Monsieur T. CARLI a l'honneur d'annoncer à Messieurs les Membres du Clergé, aux Communautés Religieuses, et au public en général, qu'il a constamment en main un grand assortiment de Statues Religieuses, et qu'il exécutera toute commande dans le plus court délai et à des prix très-modérés.

STATUES EN PLATRE DE PARIS,
STATUES EN PLASTIC,
STATUES EN CIMENT (à l'épreuve du temps)
STATUES MODELÉES A ORDRE.
STATUES PEINTES et DECORÉES,

Je reçois continuellement de nouveaux modèles de Paris.

T. CARLI,

A. C. SENECAL & CIE.

184 184

RUE NOTRE-DAME

MONTREAL.

Fabricants et Importateurs

D'ORNEMENTS

ET

Bronzes d'Eglises

Soieries, Broderies, Franges, Gallons, Bannières, Drapeaux, Vases, Fleurs, Mérinos, Cierges, Cire, Parafine, Vins de Messe, Etc., Etc.

DAILLLE D'ARGENT A PARIS EN 1878.

La plus haute récompense accordée.

Médaille de Bronze *A Philadelphie en* 1876.

PREMIER PRIX *A Montréal en* 1865

Médaille de Bronze *A Sydney, Australie, en* 1877.

PREMIER PRIX *A Québec en* 1877.

FONDEE en 1849.

Michel LEFEBVRE & Cie.

MANUFACTURIERS DE VINAIGRE

39, 41 & 43 Rue BONSECOURS, MONTREAL.

Le Vinaigre, quoiqu'un aliment de la plus haute importance, est encore beaucoup fabriqué par des procédés irrationnels et surrannés, par routine et au hasard; aussi rencontrons-nous dans le commerce peu de Vinaigres possédant toutes les qualités d'un produit irréprochable.

Dernièrement, à la célèbre *Exposition Universelle de Paris*, 1878, *le Vinaigre Lefebvre*, seul de tous les Vinaigres du monde entier, a *remporté la médaille d'argent* offerte comme *la plus haute récompense* pour le mérite et la supériorité. C'est là un des plus éclatants témoignages de la pureté et de la qualité de notre article.

Possédant la plus grande pureté, si essentielle dans la conservation des conserves, notre Vinaigre se distingue par un goût excellent, franchement acide, que beaucoup préfèrent au goût doucereux du Vinaigre de Vin, sans mélange de matières étrangères trop souvent employées dans la fabrication du Vinaigre, et si dommageables à la santé des consommateurs qui sont victimes d'un système de falsification qui a prévalu depuis quelques années dans les Vinaigres qui ont été offerts sur nos marchés.

Les Chimistes les plus habiles du Canada, ont appuyé de leurs certificats les qualités que nous réclamons pour notre Vinaigre, et c'est avec plaisir que nous attirons l'attention du public sur le certificat suivant et autres que nous possédons.

CERTIFICAT.—Nous, Médecins Soussignés, avons assisté à l'Analyse chimique du Vinaigre de MM. MICHEL LEFEBVRE & CIE., et d'après les différentes expériences qui ont été faites, nous sommes pleinement convaincus que ce Vinaigre est pur et sans mélanges de matières étrangères, qu'il est supérieur en qualité aux Vinaigres d'importation étrangère, et nous le recommandons spécialement pour usage domestic, étant libre d'ingrédients malfaisants.

En foi de quoi nous avons signé :

T. G. LUSSIER, M.D. A. RICARD, M.D. J. BAKER EDWARDS, Ph., D., F.C.S.
E. H. TRUDEL, M.D. J. A. CREVIER, M.D.
C. F. PAINCHAUD, M.D. J. GANNON, M.D. G. P. GIRWOOD, M.D.
J. L. H. LEPROHON, M.D. W. NELSON, C.M., M.D. W. MOFFAT, M.D.

J. CHAPLEAU & FILS,

Imprimeurs et Relieurs,

31 & 33 RUE COTTE,

MONTREAL.

On exécute à cet établissement toutes espèces d'Impressions, tel que :

Livres, Pamphlets,
Cartes d'Affaires, Tetes de Compte,
Circulaires, Memorandums,
Envois, Lettres funeraires,
Factums,
Blancs pour Avocats et Notaires, etc., etc.

Dans le département de la RELIURE, on se charge de la fabrication des LIVRES BLANCS et de toute espèce de Reliure, depuis la plus commune jusqu'à la plus riche, à des prix très-modérés.

Cet établissement se recommande principalement par le bon marché et la promptitude avec laquelle les ouvrages sont faits.

S. LACHANCE,

CHIMISTE & DROGUISTE,

IMPORTATEUR DE

Drogues,

Produits chimiques,

Articles de toilette,

Parfumeries,

Teintures, etc., etc.

Aussi la plus belle variété de graines de jardins et de fleurs.

Un escompte libéral est accordé à MM. les Médecins.

Les prescriptions sont toujours remplies avec la plus scrupuleuse attention.

646 Rue Ste. Catherine

Maison voisine de la Banque d'Epargne.

La Royale,

Compagnie d'Assurance d'Angleterre.

La responsabilité des Actionnaires est illimitée.

Capital,	**$10,000,000**
Fonds investis,	**21,000,000**
Revenus annuels,	**5,000,000**
Fonds investis en Canada,	**500,000**

Les Institutions Religieuses, toujours si prudentes, s'assurent de préférence à "LA ROYALE."

BUREAU PRINCIPAL POUR LE CANADA :

Batisse de "LA ROYALE," Montréal.

M. H. GAULT, W. TATLEY } *Agents principaux.*

J. L. BE[illegible]ULT et E. HURTUBISE, *Agents du Département Fr[illegible]is.*

Agents autorisés dans la Province de Québec :

C. P. CHAMPION, ... Québec.
J. MORGAN, ... Sorel.
W. COOTE, ... St. Jean, P. Q.
L. RAINVILLE, ... Arthabaskaville.
J. H. GOUGH, ... Bedford.
G. B. HOULISTON, ... Trois-Rivières.
E. SICOTTE, ... St. [illegible]
J. LABONTE, ... Rivière du L[illegible] (Haut).
W. C. LYFORD, ... [illegible]
W. R. LINDSAY, ... [illegible]
F. PENFOLD ..... [illegible]

LA BRITISH A[illegible],

Assurance fondée en 1833.—F[illegible]

CAPITAL ET MONTANT EN MAIN ..... $1,176,[illegible]

Agents autorisés :

OWEN MURPHY, Québec. J. MORGAN, Sorel.

M. H. GAULT, W. TATLEY, } *Agents pour la Province de Québec.*